



ARRIVEE DMI le

07 DEC. 2022

06/12/2022
000138977

Syl



554

Le président
Le maire
Ancien ministre

Courrier ARRIVEE Région BFC - site Besançon						
Cabinet	Relat. Citoy.	DES	DéMo			
Ress.	DFB	DRH	DMG	DADC	DAJA	Achats
06 DEC. 2022						
Stratégies	DPDP	Evaluat.	DERI	DTN	DSI	
MITTE	DAT	DTE	Envi.	DM1		
EEF	Eco.	DAF	Touris.	DFDE	DOPP	
FVE	Lycées	DRES	DCSJ	DNE	DPGI	

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Madame Marie-Guite DUFAY
4, square CASTAN
CS 51857t
25031 BESANCON CEDEX

Dijon, le 25 novembre 2022

Vos réf. : Votre courrier du 17 novembre 2022

Nos réf. : Mobilités/VP/FL/VDO/2095

Affaire suivie par Service Mobilité

Objet : Votre demande de dérogation secteur résident CarnotMadame la Présidente, *chère amie,*

Effectivement, c'est dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et afin de satisfaire les riverains du secteur Carnot que la municipalité a décidé de créer un nouveau secteur «résident» dans cette zone, actuellement saturée de véhicules de pendulaires qui stationnent à la journée.

Je conçois qu'une telle mesure puisse engendrer d'éventuels changements dans les habitudes de déplacement de chacun. L'objectif n'étant pas d'imposer aux agents de la Région, un surcoût de dépenses en cette période compliquée, mais plutôt de les accompagner dans une réflexion d'alternatives à la voiture particulière, économiquement et écologiquement plus adaptée à leurs déplacements.

Par conséquent, il me semble nécessaire de développer une politique de déplacements capable de répondre à l'élaboration des Plans De Mobilité Employeur (PDME) de nos deux collectivités, mais aussi à ceux des entreprises du territoire. Aussi, serait-il préférable que nos services respectifs puissent travailler conjointement dans une logique commune aux déplacements domicile-travail des salariés qui viennent de l'extérieur de la métropole, avec l'association des TER et des bus Mobigo au réseau de transport et autres services de mobilités de Divia.

En tout état de cause, je ne peux répondre favorablement à votre demande de dérogation des agents publics de la Région, puisqu'une telle décision ferait certainement des émules, à commencer par les salariés de la métropole, qui travaillent en nombre dans le secteur de stationnement réglementé, sans bénéficier d'aucun avantage de ce type.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

François REBSAMEN

DIJON MÉTROPOLE40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél : 03 80 50 35 35 • Fax 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr**VILLE DE DIJON**CS 73310 • 21033 Dijon cedex
Tél : 03 80 74 51 51
contact@ville-dijon.fr • www.dijon.fr